Agression verbale d'un voisin

Par Ori9538

Bonjour, j'ai été agressé verbalement par une personne habitant dans ma rue, au seul motif que je me promenais dans la rue avec mes chiens. La personne a dit de manière agressive et avec un ton élevé "elle peut pas aller se promener ailleurs celle-là" puis s'est adressé à moi en disant "vas-y dégage !! Dégage de là". Il a ensuite dit que mon père frappait ses chiens. Mon père a en effet frappé son chien avec un bâton lorsque le dit chien avait attaqué mon chien dans mon jardin et refusait de le lâcher, il s'agissait donc de légitime défense. La personne a ensuite dit que mon chien l'avait mordu lors de cette altercation, ce qui est faux. Il m'a menacé en disant qu'il allait lâcher ses chiens pour voir qui allait gagner. Enfin, il s'est approché de mon chien en lui disant "vas-y viens toi, viens me mordre". Mon chien n'a évidemment pas bouger. Ensuite il s'est mis à menacer de tabasser ses voisins du dessus qui ont pris ma défense.
J'ai déposé une main courante mais j'aimerais savoir si cela peut constituer une plainte. L'individu me regarde parfois de manière insistante avec un regard de fou et s'est permis de pousser ma s?ur au supermarché. Il était déjà passé prêt d'elle en voiture lorsqu'elle se promenait au bord de la route le jour de mon agression.
Je refuse d'avoir peur de lui et de le laisser agir de la sorte sans qu'il y ait de conséquences.
Pensez-vous que l'agression et les faits puissent constituer une plainte ?
Merci pour votre aide !

Par yapasdequoi

Bonjour,
Une main courante ne sert (quasiment) à rien.
Il faut porter plainte suite à ces menaces pour que ce voisin soit convoqué et éventuellement puni.
Pour cette plainte, vos seules affirmations sont insuffisantes, il peut toujours nier ou dire que vous avez mal compris ce qu'il a dit.
Le mieux c'est d'avoir des témoignages d'autres personnes, de préférence hors de votre famille.
Mais une personne de ce comportement ne change pas facilement et le mieux c'est quand même de l'éviter.

Par Ori9538

Bonjour,
Merci pour votre réponse. Les voisins du dessus ont tout entendu et ont tout filmé. Mais j'ai peur que la décision de justice (s'il y en a une) soit insignifiante et que ça ne le force pas à agir d'une meilleure manière. Il a agressé plusieurs autres personnes (au moins 5) dont je pourrais recueillir les témoignages et a déjà une plainte en cours (faite par d'anciens voisins qu'il a agressé verbalement et dont le chien a été mordu par le sien).
J'aimerai pouvoir éviter cette personne mais je refuse de ne pas pouvoir me promener librement parce que ça le dérange

---
Par yapasdequoi

Et donc ? Qu'attendez vous qu'on vous conseille sur un forum juridique ?
Les sanctions pénales sont décidées par un juge, après avoir examiné toues les preuves et les témoignages.
Si récidive, les sanctions sont plus importantes.
Et si les preuves sont insuffisantes, il ne se passera rien.

Sur le plan humain, ce cas relève peut être plus de la psychiatrie que de la justice. Mais le mieux c'est quand même d'éviter l'escalade.